

Lundi 27 février 2017

Les points forts de la commission permanente

Lors de la commission permanente du 27 février 2017, les conseillers départementaux ont examiné une trentaine de rapports.

Dans le cadre de sa politique d'insertion, la commission permanente a approuvé la convention d'objectifs et de moyens à conclure entre le Département et l'Etat relative aux dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle pour 2017. Le Département prévoit ainsi cette année le financement de 420 contrats unique d'insertion (315 dans le secteur non-marchand, 90 dans le secteur marchand et 15 emplois d'avenir) pour un coût de 1,9 million d'euros. Pour l'insertion par l'activité économique, la collectivité s'engage à financer 374 places en chantier d'insertion, à hauteur de 2 millions d'euros. Ce dispositif permettra la mise en situation de travail de près de 700 bénéficiaires du RSA.

Dans le cadre de l'enfance-famille, les élus ont validé le nouveau schéma départemental des services aux familles. Si le Maine-et-Loire fait figure de bon élève en matière d'accueil du jeune enfant et d'accompagnement à la parentalité (avec un taux de couverture de 74 % contre 56 % au niveau national), il subsiste des disparités territoriales. L'objectif de ce schéma -élaboré en partenariat entre l'Etat, le Conseil départemental, la CAF et la MSA- est de renforcer l'offre de services en créant, en particulier, des places d'accueil, en améliorant l'accueil des enfants en situation de handicap ou en développant des lieux d'accueil et d'échanges pour les parents avec leurs enfants. Celui-ci sera officiellement signé le 28 février.

Dans le domaine de la culture et du patrimoine, les membres de la commission permanente ont accordé 90 000 € d'aides pour des travaux, des acquisitions ou des animations aux musées Joseph Denais de Beaufort-en-Anjou, Jules Desbois de Noyant-Villages, d'Art et d'Histoire de Baugé-en-Anjou, de la Vigne et du Vin d'Anjou de St-Lambert-du-Lattay et des Métiers de St-Laurent-de-la-Plaine.

Dans le cadre de la promotion touristique, la commission permanente a décidé d'attribuer deux subventions aux associations « Carrefour des troglodytes Anjou Touraine Poitou » (10 000 €) et « Loire en Layon développement » (1 800 €). L'association Equiliberté49 bénéficiera d'une aide de 1 800 € au titre de la mise en place de nouveaux itinéraires de randonnée équestre.

Dans le domaine des transports, les élus ont approuvé la convention de mutualisation à intervenir entre le Département et Mauges communauté, désormais compétent en matière de mobilité sur son territoire depuis le 1^{er} janvier. L'objectif est de rationaliser les coûts et de simplifier les démarches des usagers des Mauges en s'appuyant sur la plateforme d'achat de titres de transports du Département.

Contact presse : Hélène Fouque / h.fouque@maine-et-loire.fr

Émanation de l'Assemblée départementale, la Commission permanente est composée du Président, des 6 Vice-présidents et de 11 autres membres dont 5 élus de la minorité. Elle assure le suivi des affaires courantes. Ses délibérations n'ont pas de caractère public. Toutefois, leur contenu et leur portée concernant l'ensemble des habitants de Maine-et-Loire, le Département a décidé de publier sur son site internet l'intégralité des délibérations et d'en faire opportunément un communiqué à l'issue de chacune de ses réunions.